

A2CV

Société civile immobilière

Au capital de 3.000,00 euros

Siège social : 182 route de Neufchâtel

76420 BIHOREL

R.C.S. ROUEN : 930.944.939

Décisions unanimes des associés sous seing privé du 22 mai 2026

Par signature électronique,

Les associés de la société A2CV ont pris les décisions unanimes suivantes conformément à l'article 18 des statuts,

La société n'est pas dotée de commissaire aux comptes,

Première décision

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'acte de cession par lequel Madame Caroline VERHAEGHE cède 188 parts numérotées 1313 à 1500 et Madame Amandine CHOPIN cède 188 parts numérotées 1501 à 1688 au profit de :

Madame Mélina DRUOT

Déclare accepter la cession, renoncer à tout droit de préférence et agréer le nouvel associé.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Deuxième décision

La collectivité des associés décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 3.000,00 euros. Il est divisé en 3000 parts de 10,00 euros chacune, numérotées de 1 à 3000, lesquelles sont attribuées comme suit :

- *Madame Caroline Verhaeghe à concurrence de 1312 parts, numérotées de 1 à 1312,*
ci 1312 parts,
- *Madame Mélina Druot à concurrence de 376 parts, numérotées de 1313 à 1688,*
ci 376 parts,
- *Madame Amandine Chopin à concurrence de 1312 parts, numérotées de 1689 à 3000,*
ci 1312 parts,

soit au total 3000 parts.»

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à ses gérants aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous signature privée qui a été signé, après lecture.

Madame Amandine CHOPIN

Amandine Chopin

✓ Certifié par  yousign

Madame Caroline VERHAEGHE

Caroline Verhaeghe

✓ Certifié par  yousign